



Séance ordinaire

Conseil municipal

8 juin 2026

Tenue au complexe municipal
Webdiffusée en direct

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Bienvenue

Séance ordinaire du conseil municipal

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026**

Période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct et publiée sur notre site Web. En y assistant, vous acceptez d'être filmés et enregistrés.

6 Dépôt du bordereau de correspondance

MRC de la Jacques-Cartier

29 mai 2026

Extraits du procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier du 20 mai 2026

Contexte

M^e Anaïs Descoteaux, directrice des affaires juridiques et greffière, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de juin 2026 qui a été déposé aux membres du conseil.

10.1 Création d'un poste comptable

Il est résolu

d'autoriser le directeur des finances et trésorier à procéder à la création d'un poste comptable de dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) pour la Municipalité, et ce, au montant maximal de 400 000 \$, le tout en conformité avec la norme comptable SP-3280 relative aux obligations de mise hors service des immobilisations (OMHS).

Contexte

Certains bâtiments municipaux contiennent des matériaux comme l'amiante ou le plomb, qui devront éventuellement être retirés de façon sécuritaire.

Une nouvelle norme comptable oblige la Municipalité à estimer dès aujourd'hui le coût futur de ces travaux. La firme Englobe a évalué ce montant à 691 349 \$ pour les immeubles de la Municipalité.

10.2 Dépôt, présentation et acceptation des états financiers 2025

Il est résolu

d'accepter les états financiers de la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury au 31 décembre 2025 et le rapport de l'auditeur au 1^{er} juin 2026 préparés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., comptables agréés.

Contexte

Madame Émilie Minville, de la firme Mallette S.E.N.C.R.L., procède à la présentation du sommaire des résultats à des fins fiscales, du sommaire de la situation financière, du détail de l'excédent accumulé, du sommaire des revenus et du sommaire des charges (dépenses) pour l'année terminée au 31 décembre 2025.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025		2024
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus				
Fonctionnement	1	20 900 819	21 616 401	20 731 311
Investissement	2		933 854	1 049 765
	3	20 900 819	22 550 255	21 781 076
Charges				
	4	19 240 681	22 383 052	20 707 354
Excédent (déficit) lié aux activités				
	5	1 660 138	167 203	1 073 722
Moins : revenus d'investissement	6	()	(933 854)	(1 049 765)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales				
	7	1 660 138	(766 651)	23 957
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8		4 139 849	3 892 877
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10	(2 040 500)	(2 229 232)	(2 090 209)
Affectations				
Activités d'investissement	11	()	(12 659)	()
Excédent (déficit) accumulé	12	236 101	484 317	(232 929)
Autres éléments de conciliation	13	144 261	182 739	664 934
	14	(1 660 138)	2 565 014	2 234 673
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales				
	15		1 798 363	2 258 630

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	7 190 914	11 436 742
Débiteurs	2	6 572 227	9 502 503
Prêts	3	2 143 174	1 269 787
Placements de portefeuille	4		
Autres	5		
	6	15 906 315	22 209 032
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7		
Emprunts temporaires	8		
Créditeurs et charges à payer	9	3 080 366	2 912 000
Revenus reportés	10	1 155 846	6 434 453
Dettes à long terme	11	27 520 763	26 192 229
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12	319 200	353 700
Autres	13	760 970	691 349
	14	32 837 145	36 583 731
Actifs financiers nets (dette nette)	15	(16 930 830)	(14 374 699)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	16	68 757 412	66 051 777
Autres	17	541 761	524 062
	18	69 299 173	66 575 839
Excédent (déficit) accumulé	19	52 368 343	52 201 140

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	2 803 391	3 592 414
Excédent de fonctionnement affecté			
▪ Réseau sanitaire	2.1	207 710	158 820
▪ Enfouissement sanitaire	2.2	338 716	329 138
▪ Aqueduc	2.3	53 136	53 136
▪ Autre	2.4	29 732	41 454
▪ PTI 2025	2.5	220 000	453 400
▪ Véhicule	2.6	35 188	35 188
▪ Budget suivant	2.7	749 481	429 500
▪ Chemins privés	2.8	31 364	31 364
▪ Acquisition de terrains	2.9	100 000	100 000
▪ Entente résidence pour ainés	2.10	130 000	
	3	1 895 327	1 632 000
Réserves financières			
Service de l'eau	4		
Autres			
▪	5.1		
Fonds réservés			
Fonds de roulement	6	732 039	753 031
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	7	1 138 782	1 286 375
Fonds local d'investissement	8		
Fonds local de solidarité	9		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	10		75 000
Autres			
▪	11.1		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	12	(396 716)	()
Financement des investissements en cours	13	(766 014)	(101 061)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	14	46 961 534	44 963 381
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	15		
	16	52 368 343	52 201 140

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	23 446 877	20 563 690
Endettement net à long terme (compte tenu de l'agglomération, s'il y a lieu)	2	24 115 676	21 248 354

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	1 138 782	1 286 375
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	16 034 483	15 193 735
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	5 027 484	5 023 257
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	3 371 377	3 625 434
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9	2 143 174	1 269 787
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	27 715 300	26 398 588

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025		2024
		Budget	Réalizations	Réalizations
Fonctionnement				
Taxes	12	15 919 152	16 058 520	15 113 233
Compensations tenant lieu de taxes	13	194 008	192 935	193 802
Quotes-parts	14			
Transferts	15	991 180	1 176 380	1 178 500
Services rendus	16	1 716 137	1 579 245	1 571 954
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	1 718 500	2 074 565	2 016 094
Autres	18	361 842	534 756	657 728
	19	20 900 819	21 616 401	20 731 311
Investissement				
Taxes	20			
Quotes-parts	21			
Transferts	22		295 161	851 410
Autres	23		638 693	198 355
	24		933 854	1 049 765
	25	20 900 819	22 550 255	21 781 076

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget 2025		Réalizations 2025		Total	Réalizations 2024
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
Administration générale	1	2 460 679	2 611 029	43 696		2 654 725	2 312 352
Sécurité publique							
Police	2	1 553 850	1 556 108			1 556 108	1 458 146
Sécurité incendie	3	1 723 259	1 773 001	367 641		2 140 642	2 125 412
Autres	4	100 897	95 842			95 842	96 742
Transport							
Réseau routier	5	4 372 638	4 074 734	1 941 283		6 016 017	5 635 514
Transport collectif	6	382 072	373 714			373 714	131 523
Autres	7						
Hygiène du milieu							
Eau et égout	8	1 504 554	998 403	858 062		1 856 465	1 627 423
Matières résiduelles	9	1 405 262	1 339 850	128 474		1 468 324	1 720 599
Autres	10	548 308	546 818	12 582		559 400	610 269
Santé et bien-être	11	2 535	3 902			3 902	3 580
Aménagement, urbanisme et développement							
Aménagement, urbanisme et zonage	12	1 081 179	991 805	13 317		1 005 122	952 308
Promotion et développement économique	13	117 963	117 963			117 963	155 974
Autres	14						
Loisirs et culture	15	3 055 724	2 849 348	774 794		3 624 142	3 057 780
Réseau d'électricité	16						
Frais de financement	17	931 761	910 686			910 686	819 732
Effet net des opérations de restructuration	18						
	19	19 240 681	18 243 203	4 139 849		22 383 052	20 707 354
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20		4 139 849 (4 139 849)			
	21	19 240 681	22 383 052			22 383 052	20 707 354

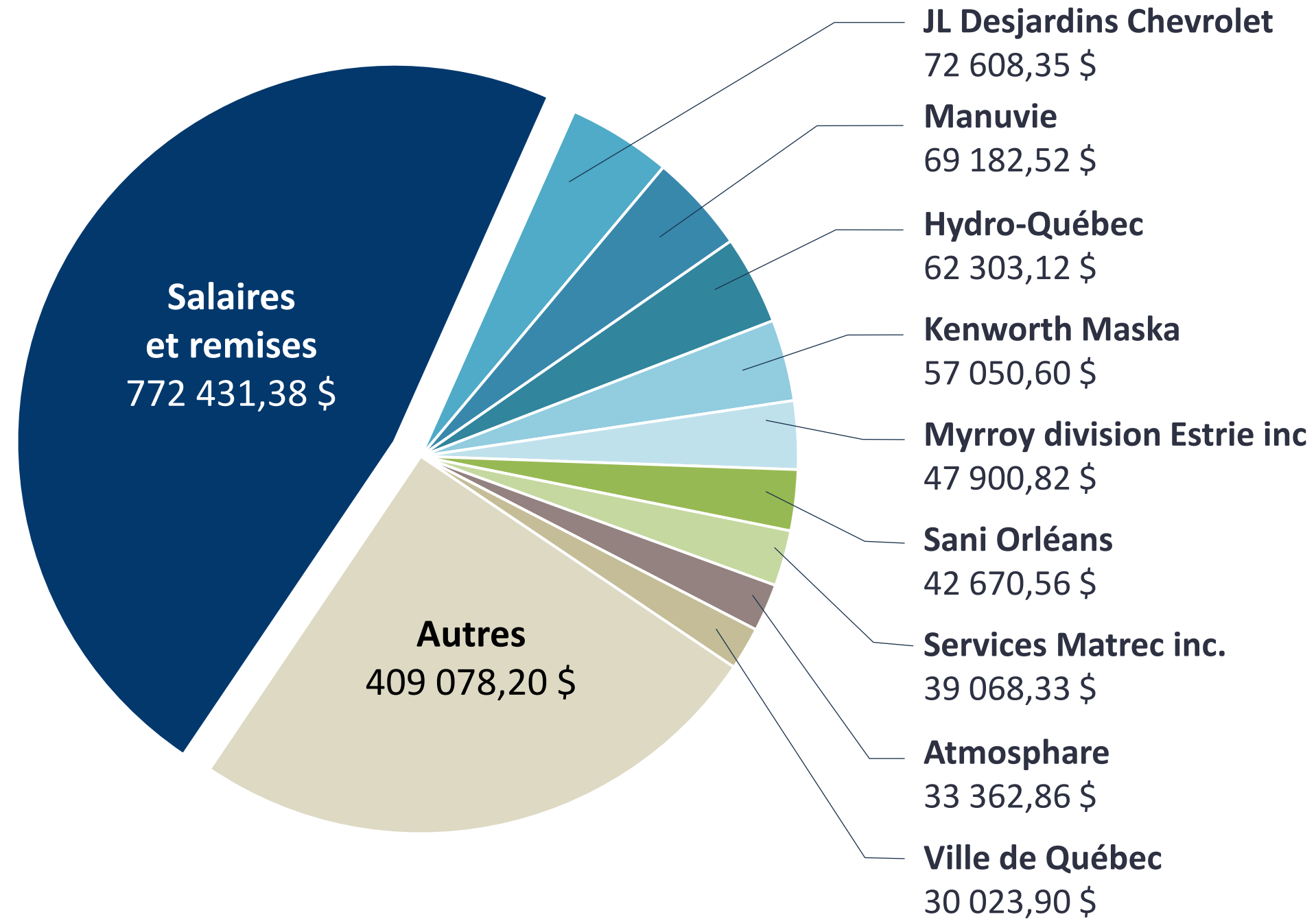
SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1	933 854	1 049 765
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (6 858 795)	(3 244 076)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (1 042 815)	(821 893)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	3 800 000	4 219 384
Affectations			
Activités de fonctionnement	5	12 659	
Excédent accumulé	6	2 490 144	1 462 874
	7	(1 598 807)	1 616 289
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8	(664 953)	2 666 054

Extrait du rapport financier, page S14

7

Comptes déposés à la séance du conseil



Total
des comptes
fournisseurs
863 249,26 \$

Total
des dépenses
du mois
1 635 680,64 \$

8.1 Embauche d'une adjointe administrative – Service de l'urbanisme

Il est résolu

de nommer Karen Villeneuve au poste d'adjointe administrative au Service de l'urbanisme et de l'environnement, poste permanent à temps plein.

Contexte

À la suite du départ de l'adjointe administrative au Service de l'urbanisme, un concours d'emploi a été lancé pour pourvoir le poste. Mme Villeneuve s'est démarquée par son professionnalisme et son sens du service à la clientèle. Son entrée en fonction le 1^{er} juin 2026 nous permet d'assurer la continuité des opérations durant la période printanière, particulièrement achalandée.

8.2 Embauche d'un préposé à l'écocentre

Il est résolu

de nommer Elliot Moore au poste de préposé à l'écocentre, poste contractuel à durée déterminée.

La durée de l'emploi de M. Moore sera du 20 mai 2026 au 21 novembre 2026.

Contexte

M. Moore se joint à l'équipe pour remplacer une personne qui a récemment quitté ses fonctions. Il s'est démarqué par son aisance avec les travaux manuels et sa facilité à interagir avec le public, deux qualités essentielles pour le poste de préposé à l'écocentre.

8.3 Embauche d'une animatrice – Programme d'Animation Vacances

Il est résolu

de nommer Léa Simard au poste d'animatrice pour le Programme d'Animation Vacances 2026, poste contractuel à durée déterminée.

La durée de l'emploi de Mme Simard sera du lundi 29 juin 2026 au vendredi 14 août 2026. Elle pourra être sollicitée pour travailler de façon ponctuelle, du 1^{er} mai 2026 au 21 août 2026, ainsi que pour des formations et des événements spéciaux organisés par la Municipalité.

Contexte

Il est nécessaire d'embaucher une animatrice supplémentaire pour assurer la sécurité des enfants, respecter les ratios d'encadrement exigés et permettre aux animateurs de profiter de leurs vacances durant l'été. Cet ajout permettra d'offrir aux familles un service de qualité, dans un environnement structuré et sécuritaire.

8.4 Embauche d'animatrices jeunesse à la bibliothèque Jean-Luc-Grondin

Il est résolu

de nommer Anabelle Sansonetti et Coralie Nolin au poste d'animatrice jeunesse pour la bibliothèque Jean-Luc-Grondin, postes contractuels à durée déterminée, pour la saison estivale 2026.

Contexte

Mmes Sansonetti et Nolin animeront le Club de lecture d'été TD, l'heure du conte et diverses activités, en collaboration avec l'équipe du camp de jour et des loisirs.

Leur présence soutiendra également les bénévoles dans la gestion quotidienne des prêts et permettra de maintenir les heures d'ouverture habituelles durant la saison estivale.

8.5 Embauche de trois pompiers à temps partiel

Il est résolu

de nommer les trois personnes suivantes au poste de pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie de la Municipalité, selon l'ordre d'embauche suivant :

- David Harvey (880);
- Mathieu Lavoie (881);
- James Bertrand (882).

La date d'entrée en fonction de MM. Harvey, Lavoie et Bertrand sera le 9 juin 2026.

Contexte

Un processus de sélection a été lancé à la suite du départ de deux pompiers à l'automne 2025. Au cours de ce processus, trois candidats se sont démarqués. Le remplacement des deux départs et l'ajout d'une ressource permettront d'assurer une réponse efficace aux urgences.

8.6 Nomination de deux lieutenants à temps partiel

Il est résolu

de nommer Bryan Bonneau-Turgeon et Tommy Paradis au poste de lieutenant à temps partiel au Service de la sécurité incendie en date du 9 juin 2026.

Contexte

Pompiers à temps partiel à la Municipalité depuis 2024, MM. Bonneau-Turgeon et Paradis accèdent aujourd'hui à des fonctions d'officiers. Cet ajout de deux officiers répond aux besoins opérationnels de la Municipalité et permettra d'assurer une présence optimale lors des appels d'urgence.

9.1

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Vidange des fosses septiques et des fosses de rétention

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
2. Adoption du règlement
3. Avis public de promulgation*

La **promulgation est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.*

Contexte

Le *Règlement numéro 08-573* a été adopté en 2008. Depuis, les technologies ont beaucoup évolué, notamment avec l'arrivée des systèmes secondaires et tertiaires, qui exigent chacun un fonctionnement particulier.

Le nouveau règlement proposé remplace entièrement celui de 2008. Il modernise la terminologie, clarifie les responsabilités, ajuste les fréquences de vidange et adapte les processus aux réalités d'aujourd'hui.

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet

2. Adoption du règlement

3. Avis public de promulgation*

La **promulgation est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.*

Contexte

La *Loi sur les contrats des organismes municipaux* est entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier. Elle introduit de nouvelles obligations que la Municipalité doit intégrer à sa réglementation.

Le projet comprend notamment les changements suivants :

- Ajout d'une mesure favorisant l'acquisition responsable;
- Suppression du rapport annuel sur l'application du règlement;
- Ajout de sanctions possibles pour les employés municipaux, entrepreneurs, soumissionnaires, membres du comité de sélection et membres du conseil.

9.3 Demande d'exemption

Il est résolu

d'appuyer la demande de prolongation d'exemption de l'application de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* pour la zone touristique concernée de la Municipalité et de demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie d'autoriser l'admission du public en dehors des périodes légales d'admission prévues à cette loi.

Contexte

Cette exemption permet aux commerces situés dans la zone délimitée par les chemins de l'Église, de la Crécerelle, du Hibou et du Harfang-des-Neiges d'offrir des heures d'ouverture élargies, soit après 21 h en semaine et après 17 h la fin de semaine.

9.4 Autorisations de signatures

Il est résolu

- d'autoriser le directeur général à signer une entente avec La Résidence des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury relative au stationnement commun du complexe municipal et de la Résidence;
- d'autoriser l'acquisition à titre gratuit, par la Municipalité, d'une partie du lot actuel numéro 6 564 346 du cadastre du Québec;
- d'autoriser l'établissement de toutes ententes, conventions d'occupation et servitudes d'utilité publique jugées nécessaires sur les lots concernés par l'entente.

Contexte

La Municipalité et la Résidence des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury ont convenu de partager un stationnement commun du côté du chemin du Hibou. Puisque la Résidence, organisme à but non lucratif, ne possède pas l'expertise technique requise, elle confie à la Municipalité la planification, la gestion et la coordination des travaux.

Les coûts, quant à eux, seront partagés de manière équitable entre la Résidence et la Municipalité.

11.1 Recommandation de paiement numéro 2

Il est résolu

d'accepter la recommandation de la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications relativement à la recommandation de paiement numéro 2 finale pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux au parc des Baladeurs.

Contexte

Le projet découle d'une initiative citoyenne du comité de citoyennes du district n° 1, formé dans le secteur du parc des Baladeurs, et vise le remplacement d'un module de jeux désuet ainsi que l'ajout d'équipements complémentaires, selon une démarche d'aménagement participatif.

11.2 Confirmation de soutien financier

Il est résolu

d'accorder les montants de soutien financier stipulés dans le tableau ci-contre.

Organisme	Besoin	Montant demandé	Note obtenue	Montant octroyé
Corporation de développement socio-économique de St-Adolphe	<u>Deux</u> soirées Souper-Spectacle	2 000 \$	83 %	2 000 \$
	Fête de quartier 2026	1 000 \$	74 %	750 \$
Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury	Fête des Voisins	1 000 \$	76 %	1 000 \$
Maison des jeunes l'Atôme	Jour des Clubs BGC	1 000 \$	80 %	1 000 \$
Mouvement d'entraide des Cantons-Unis	Course-O-Don HDN	1 000 \$	99 %	1 000 \$

Les demandes de soutien financier sont analysées par un comité selon les critères de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux initiatives citoyennes*.



11.3 Appui à la Coopérative de loisirs de Vertmont-sur-le-Lac

Il est résolu

d'appuyer la Coopérative de loisirs de Vertmont-sur-le-Lac dans la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Contexte

La demande d'aide financière sera déposée par la Coopérative dans le cadre du projet d'amélioration de leur parc.

Ce parc joue un rôle important dans l'offre de loisirs de Vertmont-sur-le-Lac et contribue à l'accès des familles, des enfants, des jeunes et des résidents à des espaces récréatifs et sportifs de qualité.



11.4 Disposition de biens excédentaires – Mobilier et équipements sportifs

Il est résolu

d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à disposer dudit mobilier et desdits équipements sportifs appartenant à la Municipalité, notamment en les mettant en vente à l'encan.

Biens à disposer

- Mobilier et équipements de bureau
- Équipements sportifs et récréatifs (canots, vélos, buts, piano, etc.)
- Modules de parc de planches à roulettes

Ces biens seront mis à l'encan et les profits seront remis à des organismes communautaires qui s'impliqueront dans le projet.

13.1.1 Rapport de demande de soumissions

Reconstruction d'un ponceau sur le chemin Jacques-Cartier Nord

Demande de soumissions parues dans le Journal de Québec et dans le système SEAO.
Trois soumissions ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	J-M Leclerc excavation inc.	400 766,25 \$
2	ADV excavation inc.	456 907,20 \$
3	Oikos civil 9521-3401 Québec inc.	849 573,88 \$

**Plus bas
soumissionnaire
conforme**

13.1.2 Rapport de demande de soumissions

Collecte et transport des déchets

Demande de soumissions parues dans le Journal de Québec et dans le système SEAO.
Trois soumissions ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Villéco inc.	1 156 464,54 \$
2	GFL Environmental inc.	1 306 485,11 \$
3	Services Ricova inc.	1 936 982,39 \$

**Plus bas
soumissionnaire
conforme**

13.1.3 Modification de la résolution numéro 215-26

Il est résolu

de modifier la résolution numéro 215-26 en remplaçant les termes « Déneigement Terrassement Denis Poulin inc. » par les termes « Excavation Denis Poulin inc. » dans l'ensemble du texte de la résolution.

Contexte

Le 11 mai dernier, le conseil a adopté la résolution 215-26 portant sur le contrat de déneigement du parc des Fondateurs.

Le nom du fournisseur retenu n'avait pas été inscrit correctement dans la résolution. Une correction est donc apportée afin que le bon nom y figure officiellement.

14.1

Abandon du processus d'adoption

Règlement d'emprunt pour le remplacement de la ventilation à la bibliothèque

Il est résolu

d'abandonner le processus d'adoption du *Règlement numéro 26-1117 pourvoyant au remplacement de la ventilation à la bibliothèque (IF-2609) et décrétant un emprunt de 130 000 \$.*

Contexte

Les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres dépassent le montant qui avait été prévu dans le règlement d'emprunt adopté en mars 2026.

Puisque toute modification au montant exige de reprendre l'ensemble du processus, la Municipalité doit abandonner le règlement initial et en adopter un nouveau, ajusté aux coûts réels.



14.2

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Emprunt pour le remplacement de la ventilation à la bibliothèque

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet

2. Adoption du règlement
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

L'unité de ventilation actuelle est arrivée en fin de vie utile et ne répond plus adéquatement aux besoins, ce qui nous oblige à louer des appareils de déshumidification afin d'améliorer la qualité de l'air et de prévenir la détérioration des livres.

Montant

172 000 \$

14.3

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Emprunt pour la reconstruction du ponceau du chemin du Détour

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
2. Adoption du règlement
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

Le ponceau montre des signes importants de détérioration : embâcles lors de fortes pluies, affaissements de la chaussée et difficultés de déneigement liées au gravier.

Montant

630 000 \$

14.4

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Réfection du stationnement du complexe municipal

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
2. Adoption du règlement
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

Ce règlement d'emprunt est adopté dans le cadre des travaux de réfection du stationnement du complexe municipal et de l'entente relative au stationnement conclue avec la Résidence des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Montant

Coût total estimé du projet : 764 800 \$

Part estimée de la Municipalité qui sera empruntée : 466 444 \$

Part estimée de la Résidence : 298 356 \$

14.5

Adoption du Règlement numéro 26-1125

Emprunt pour le traitement du manganèse au puits de la Montagne

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet



2. Adoption du règlement

3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire

4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)

5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

L'eau du puits de la Montagne devient brunâtre en raison d'une réaction entre le manganèse et le chlore.

La situation dépasse la norme esthétique du gouvernement et pourrait entraîner des blocages dans la plomberie.

Montant

41 800 \$

14.6 Demande de déneigement – Chemin des Framboisiers

Il est résolu

d'accepter la demande reçue le 5 mai 2026 des propriétaires concernés du chemin des Framboisiers (partie d'un chemin privé) portant sur le déneigement dudit chemin pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Modalités

80 % des propriétaires adjacents au chemin privé ont signé la requête. Par conséquent, la taxe pour ce service sera en fonction des coûts décrits au contrat de Déneigement Terrassement Denis Poulin, plus les frais d'administration de 10 %, et sera répartie entre les cinq unités d'évaluation sur lesquelles apparaît un bâtiment.

14.7 Modification au contrat de services professionnels

Il est résolu

d'autoriser la modification au contrat de services professionnels pour la réalisation d'études, de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de rénovation du presbytère pour des services additionnels pour la conservation de l'appentis, et d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ou, en son absence, le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite proposition budgétaire, pour un montant de 28 692,01 \$ taxes incluses.

Contexte

Au départ, le mandat prévoyait la démolition de l'appentis situé à l'arrière du bâtiment. À la demande du conseil municipal, celui-ci sera plutôt conservé.

Cette décision nécessite l'ajout d'honoraires professionnels afin de préparer les plans et devis requis pour réaliser les travaux liés à l'appentis.

15.1.1 Dérogation mineure

Construction d'une piscine en cour avant au 2135, route de Tewkesbury

Dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591*, article 7.3.2

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande avec une exigence particulière**, et ce pour les raisons suivantes :

- C'est une allée d'accès privée avec peu de résidences concernées;
- La piscine ne sera pas visible de la rue en raison de la topographie du terrain;
- La marge avant minimale de 7,5 m sera respectée;
- La localisation choisie est un espace sans arbre et sans besoin de remaniement de sol important.

Exigence particulière : Aménagement d'un écran opaque d'une hauteur minimale de 4 pieds entre l'enceinte et l'allée d'accès commune.

15.1.2 Dérogation mineure

Régularisation d'une habitation unifamiliale avec une marge latérale de 2,55 m au 53, chemin Plamondon

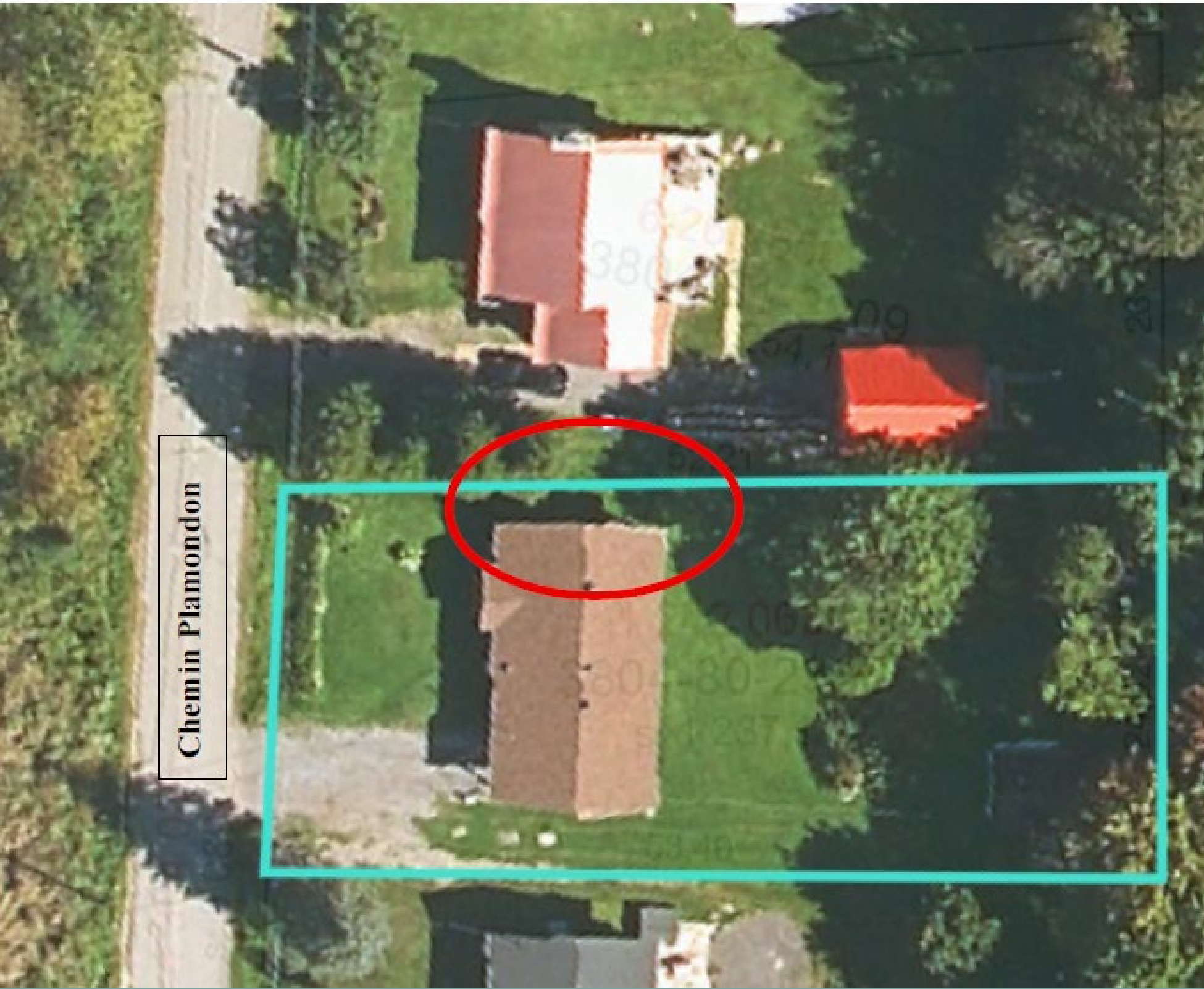
Dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591*, article 3.2.2

Habitation construite en 1965 et implantée à 2,55 m de la limite de propriété gauche, alors que le règlement demande 5 m.

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande**, et ce pour les raisons suivantes :

- L'implantation est antérieure à la réglementation actuelle;
- La correction nécessiterait le déplacement ou la démolition partielle du bâtiment;
- Une distance de plus de 9 m sépare les deux bâtiments principaux;
- La présence d'arbres matures entre les terrains atténue l'impact visuel et préserve l'intimité.

Chemin Plamondon



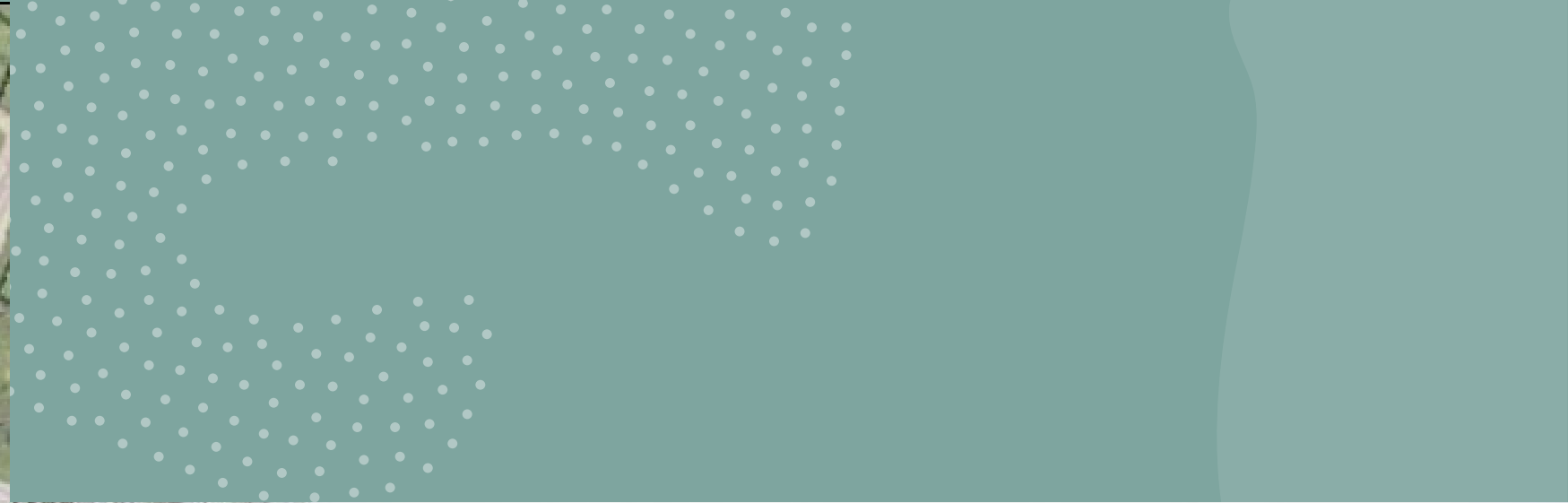
15.2.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Construction de bâtiments commerciaux d'entreposage intérieur et aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m² au 2757, boulevard Talbot

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, zone CA-102

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande**, notamment avec les **exigences particulières** suivantes :

- Que les aménagements paysagers de l'ensemble des bâtiments déjà construits et à venir soient réalisés selon les exigences de la Municipalité;
- Que l'implantation en biseau des futurs bâtiments soit priorisée, puisqu'elle permet de rappeler l'implantation des premiers bâtiments construits et contribue à conférer un aspect plus cohérent à l'ensemble du projet.



15.2.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Agrandissement de l'allée d'accès et de l'aire de stationnement portant la superficie à plus de 150 m² au 98, 1^{re} Avenue

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, articles 5.7, 5.2 et 5.23

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme **recommandent le refus de la demande.**

Les travaux proposés ne répondent pas de façon satisfaisante aux objectifs et critères du *Règlement numéro 09-603*, visant notamment :

- la protection et la mise en valeur des ensembles d'intérêt patrimonial;
- l'harmonisation des aménagements avec le milieu naturel existant;
- la minimisation des impacts sur l'environnement naturel, notamment par la préservation des arbres matures et des écrans végétaux.

15.2.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Implantation d'une piscine à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente au 105, chemin de la Tourterelle

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, article 5.29

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme **recommandent l'approbation de la demande** puisque le projet représente la meilleure conformité à l'esprit du *Règlement numéro 09-603*:

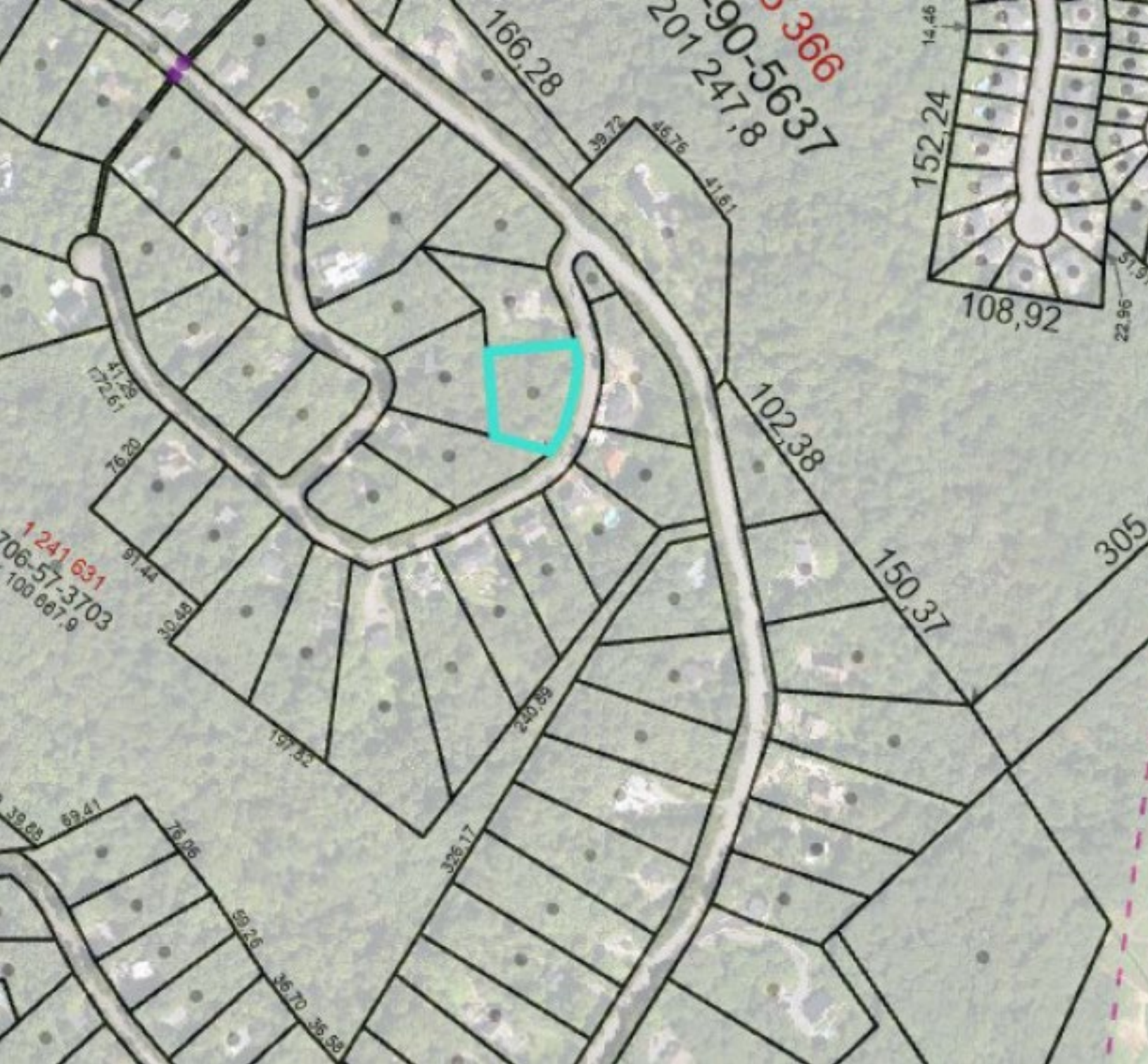
- Aucun empiètement en zone de forte pente;
- Aucun autre emplacement ne permet l'implantation de la piscine sans déboisement à l'extérieur de la bande de protection située en cour latérale ou arrière;
- Aucune modification significative du régime de ruissellement;
- Aucun impact additionnel sur les bassins versants protégés.

15.2.4 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m² au 144, chemin du Sommet

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, article 5.23

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme **recommandent l'approbation de la demande** puisque les éléments recommandés favorablement sont conformes aux critères d'analyse prévue par le *Règlement numéro 09-603*.



15.2.5 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Modification d'une enseigne pour l'entreprise Excavation JDS au 2523, boulevard Talbot

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, articles 5.6 et 5.13

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme **recommandent l'approbation de la demande** puisque la présence de végétaux vivaces à la base du socle existant atténue partiellement l'impact visuel de l'installation.



16.1

Adoption du Règlement numéro 26-1105 *modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591*

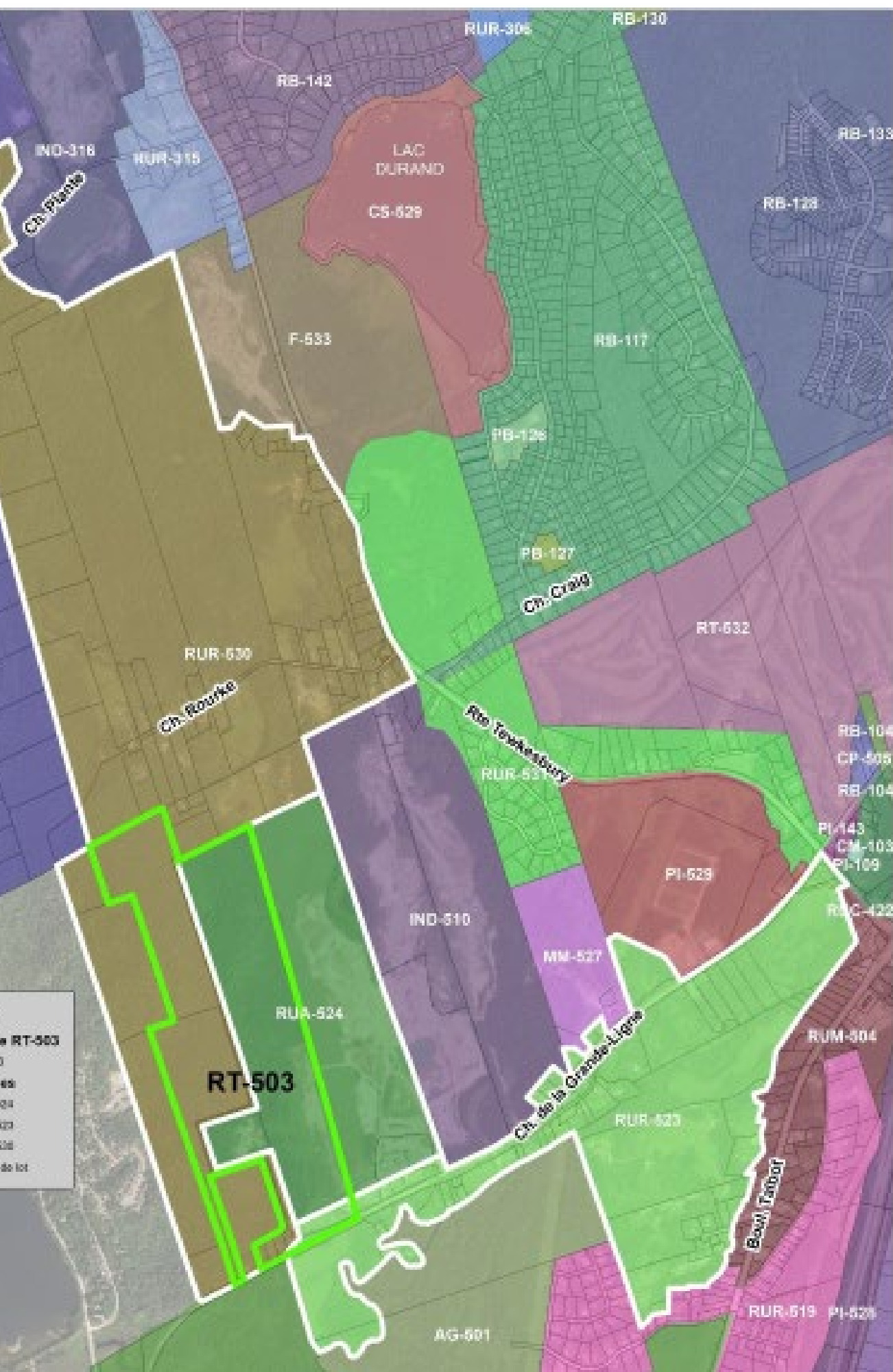
Processus d'adoption

1. Avis de motion ✓
2. Dépôt et adoption du premier projet ✓
3. Assemblée publique de consultation ✓
4. Adoption du second projet ✓
5. Avis public sur la possibilité de demander un référendum ✓
- 6. Adoption du règlement**
7. Certificat de conformité de la MRC
8. Avis public d'entrée en vigueur

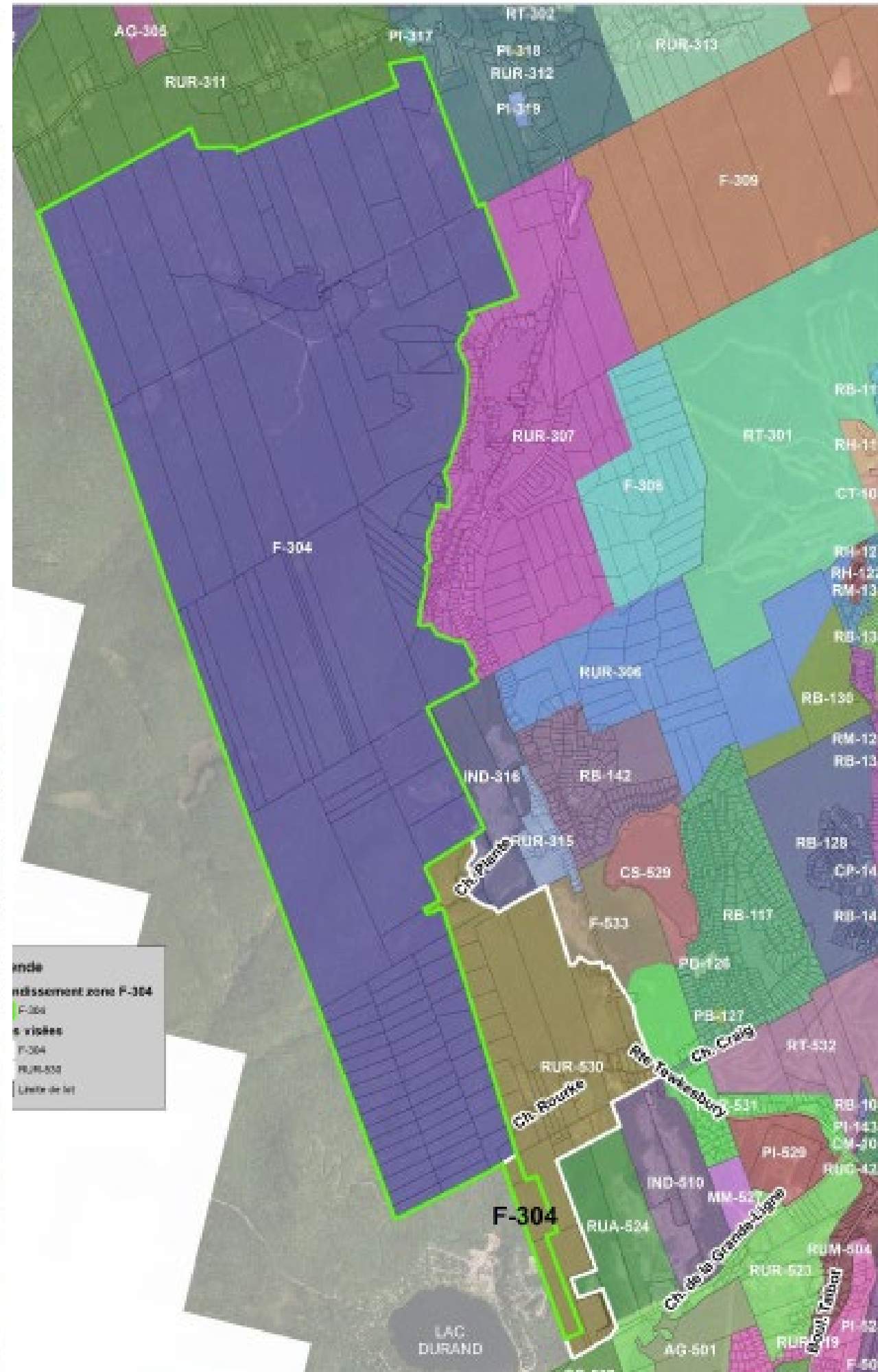
Contexte

- Créer la zone récréotouristique RT-503 (chemin de la Grande-Ligne, près des activités offertes par Empire 47)
- Aggrandir la zone F-304 pour créer une zone tampon entre Lac-Delage et la zone RT-503
- Aggrandir la zone de conservation CS-507 (Marais du Nord)
- Dresser un cadre normatif pour la nouvelle zone récréotouristique

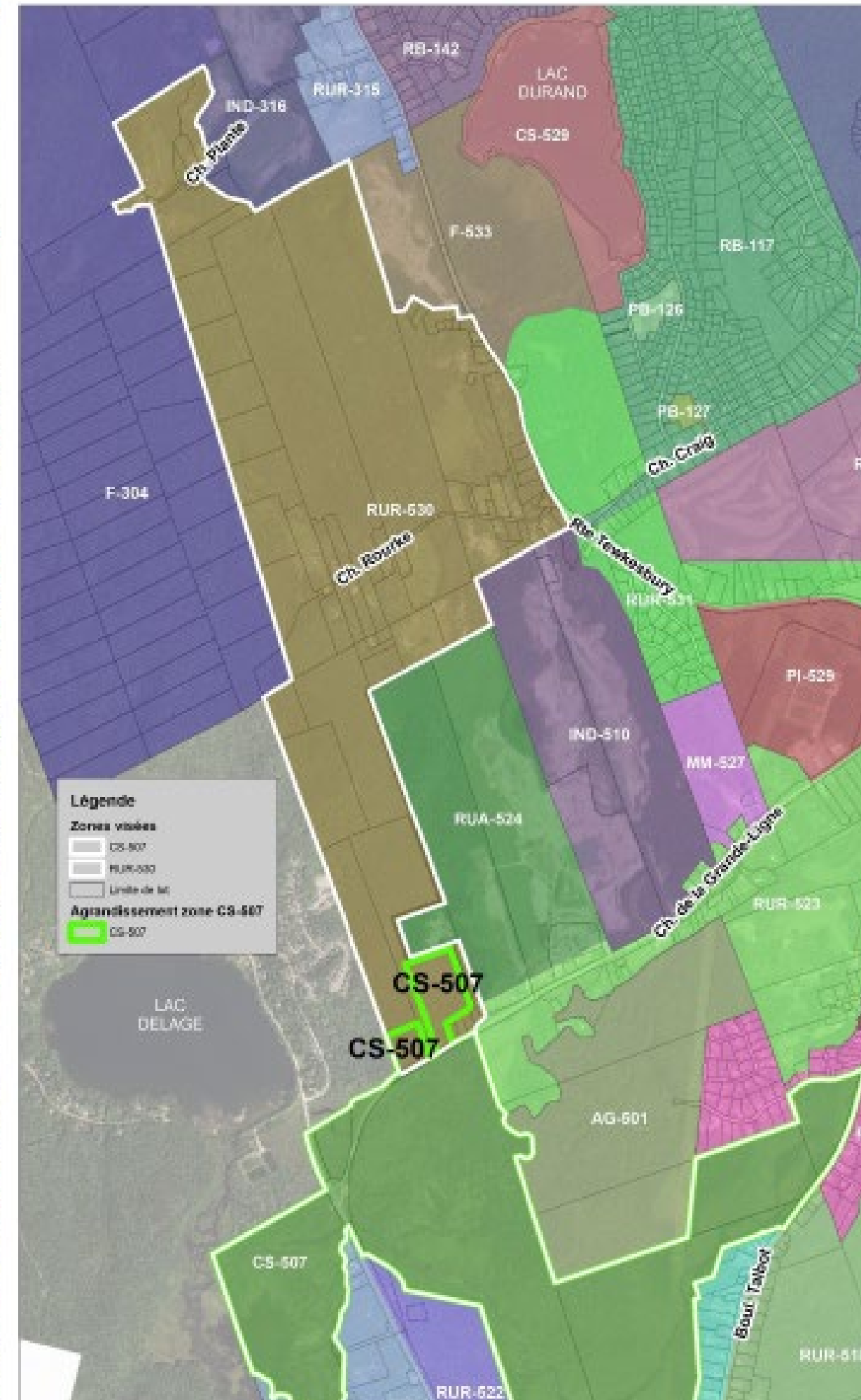
de la zone RT-503 à même les zones RUA-524, RUR-523 et RUR-530



Agrandissement de la zone F-304 à même la zone RUR-530



Agrandissement de la zone CS-507 à même la zone RUR-530



16.2

Adoption du Règlement numéro 26-1106

modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603

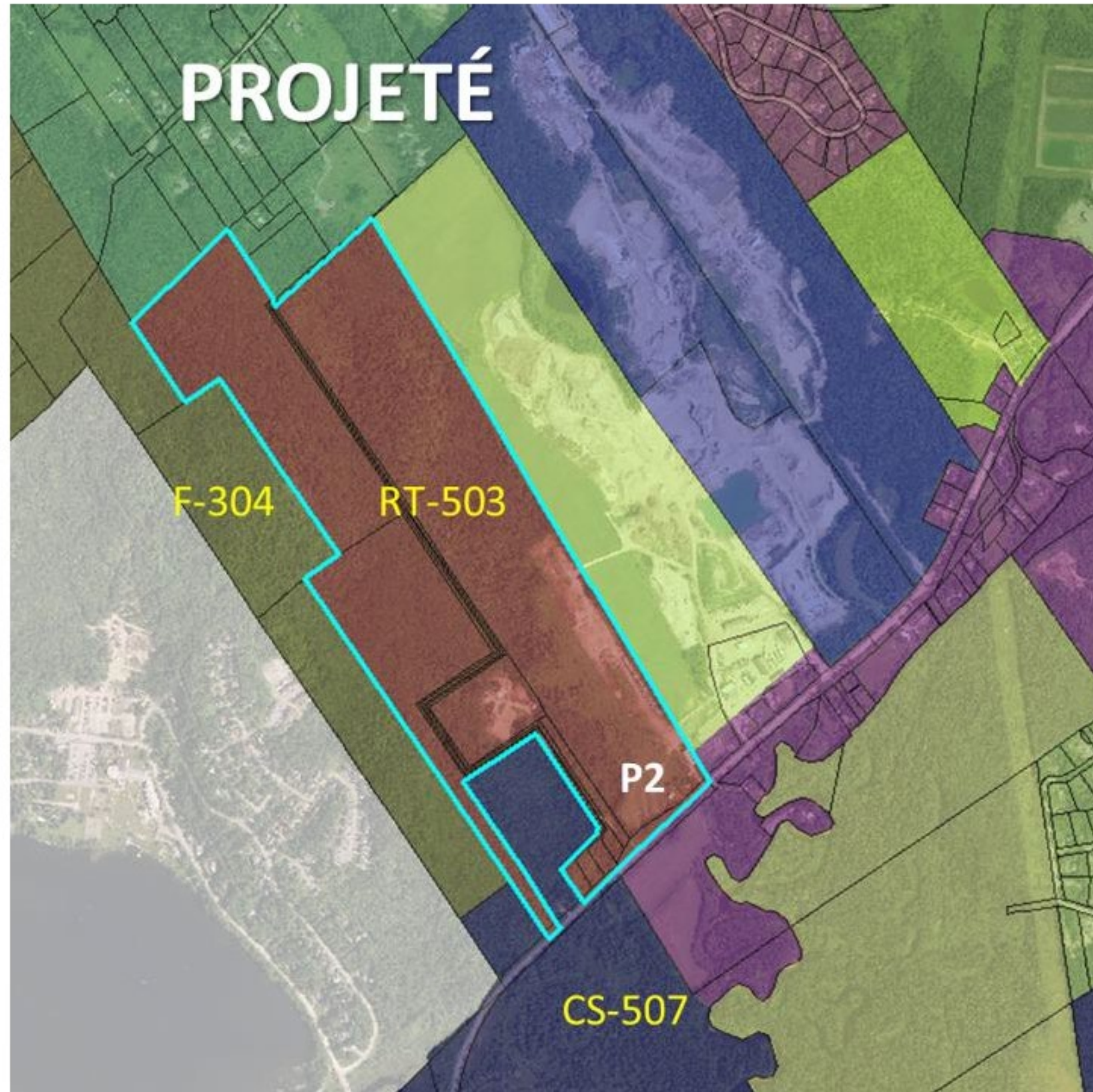
Processus d'adoption

1. Avis de motion
2. Dépôt et adoption du projet
3. Assemblée publique de consultation
- 4. Adoption du règlement**
5. Certificat de conformité de la MRC
6. Avis public d'entrée en vigueur

Contexte

Les modifications au PIIA visent à encadrer le développement dans la nouvelle zone RT-503 afin de préserver les caractéristiques du milieu naturel. Il encourage le développement durable, une intégration harmonieuse des bâtiments et des aménagements, une gestion durable des eaux pluviales et une cohabitation équilibrée des usages du secteur.

ZONE VISÉE



16.3

Adoption du premier projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Il est résolu

de refuser la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser un projet résidentiel intégré de trois bâtiments principaux comprenant respectivement 3, 6 et 9 logements (total de 18 logements) et un bâtiment de remisage isolé au 102, 1^{re} Avenue, lots actuels numéro 1 827 713, 2 187 411 et 2 187 412 du cadastre du Québec.

Contexte

Le projet prévoit la construction de trois bâtiments principaux totalisant 18 nouveaux logements locatifs (3, 6 et 9 logements).

Comme la réglementation actuelle ne permet pas sa réalisation, une procédure d'autorisation particulière est requise.

16.4

Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation

Point retiré

17 Divers

18 Deuxième période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct. Votre intervention sera filmée et enregistrée.

19 Levée de la séance

